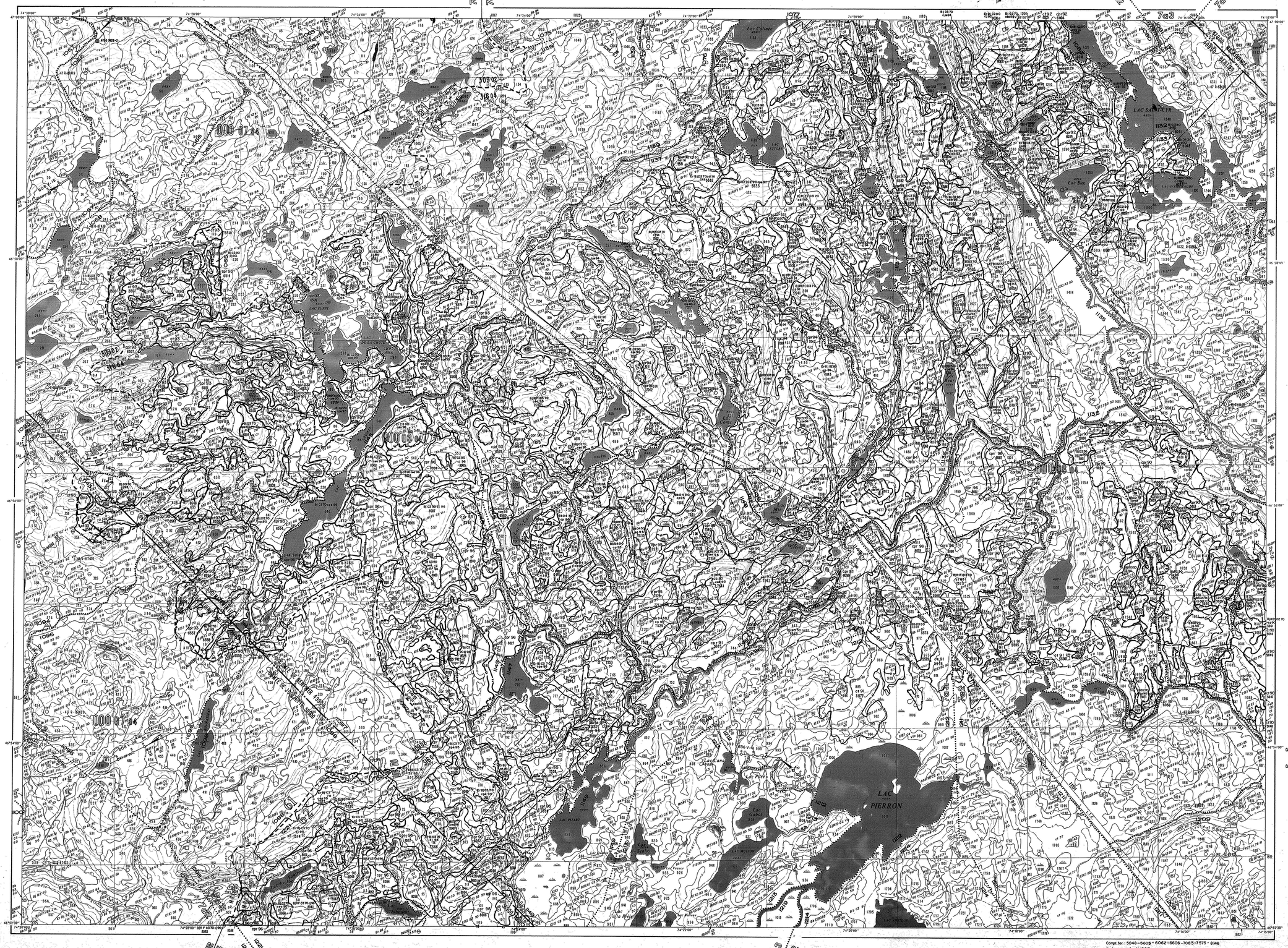

Compt.for.: 5046-5505-6062-6606-7065-7575-8146
À jour : Avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire, privée, non-privée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, digue
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... cpr
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe d'ensemencement et dégagement des tiges dominantes ..... cde
Coupe de jardinage ..... cj
Brûlage partiel (brûlé au 1 pied) ..... brp
Plantation à racines nues ..... pra
Plantation en godets ..... pgo
Plantation de boutures ..... pbo
Ensemencement ..... ens
Éclaircie commerciale ..... ec
Récolte dans les bisières boisées (sablière libre) ..... ecl

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à mélèze
— — à thuya (cèdre)
— — à thuya (cèdre) et/ou mélèze
— — à pin gris (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou l'épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à sapin
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et épinette (plantation d'épinette blanche)
— — à épinette noire (plantation d'épinette noire)
— — à épinette rouge (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin ou/et épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à pruche
— — à mélèze
— — plantation de sapin baumier
Pinède à pin blanc
— — à pin pin rouge
— — et/ou mélèze) lorsqu'ils occupent plus de 75% de la portée résineuse
— — avec épinette blanche
— — avec épinette noire
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — à pin pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — à pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — à thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchaie
— — à pruche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F1)	F1 (Pg)	F1 (Pg) (F1)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F1)	F1 (Pb)	F1 (Pb) (F1)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F1)	F1 (Pr)	F1 (Pr) (F1)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (F1)	F1 (R)	F1 (R) (F1)
— — — — avec mélèze	F1 Mel	F1 Mel (F1)	F1 (Mel)	F1 (Mel) (F1)
— — — — avec épinette blanche ou/ou sapin	F1 S	F1 S (F1)	F1 (S)	F1 (S) (F1)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB S	BB S (F1)	BB (S)	BB (S) (F1)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB EN	BB EN (F1)	BB (EN)	BB (EN) (F1)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB Pg (F1)	BB (Pg)	BB (Pg) (F1)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (F1)	BB (Pb)	BB (Pb) (F1)
— — — — avec résineux	BB R	BB R (F1)	BB (R)	BB (R) (F1)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ S	BJ S (F1)	BJ (S)	BJ (S) (F1)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F1)	F1 (Pb)	F1 (Pb) (F1)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F1)	F1 (Pr)	F1 (Pr) (F1)
Peuplier avec sapin	Pe S	Pe S (F1)	Pe (S)	Pe (S) (F1)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (F1)	Pe (Pg)	Pe (Pg) (F1)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (F1)	Pe (Pb)	Pe (Pb) (F1)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (F1)	Pe (Pr)	Pe (Pr) (F1)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (F1)	Pe (E)	Pe (E) (F1)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (F1)	Pe (R)	Pe (R) (F1)
Cédrière rouge résineux	Cr R	Cr R (F1)	Cr (R)	Cr (R) (F1)
Cédrière résineuse	Cr R	Cr R (F1)	Cr (R)	Cr (R) (F1)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	MF1 (F1)	M (F1)	MF1 (F1)
— — sur station humide	M F1	MF1 (F1)	M (F1)	MF1 (F1)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus ..... F
— d'essences tolérantes F1
— d'essences commerciales F2
— sur station humide F3
(plantation) ..... Fp
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris ..... BB
— à bouleau jaune ..... BJ
Peuplier ..... Pe
Cédrière rouge ..... Cr (R)
Cédrière ..... Cr
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris ..... Cr BB
— à bouleau jaune ..... Cr BJ
— à feuillus d'essences tolérantes ..... Cr F1
— à feuillus d'essences commerciales ..... Cr F2
Plantation de feuillus ..... Pxf
— de chêne rouge Pxc2
— de peuplier Pxt2
— de peuplier hybride Pxx2
— de frêne d'amérique Pxf2

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle en bande ..... cpb
Coupe partielle par îlots ..... cîl
Coupe partielle plus épidémie légère ..... cpl
Chablis partiel ..... cp
Épidémie légère ..... épl
Brûlis partiel ..... brp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 12-50% ⊗ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale ..... ct
Chablis ..... ch
Chablis total ..... chtl
Épidémie sévère ..... épi
Friche ..... fr
Pionnier ..... p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 (ans)
30 "	31-50 "
50 "	51-70 "
70 "	71-80 "
80 "	81-90 "
90 "	91-100 "
100 "	101-120 "
120 "	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
30-50 "	50-70 "
50-70 "	70-90 "
70-90 "	90-110 "
90-110 "	110-130 "
110-130 "	130-150 "
130-150 "	150-170 "
150-170 "	170-190 "

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ	HAUTEUR 1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (27m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune (inéquienne) Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Vieux (inéquienne) Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges uniques de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	+
Forte	61 à 90 %	+
Abrupte	91 % et plus	+

Superficie minimale de pente: 1 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 ds 5 2 1 — densité — classe de pente — classe d'âge — année de l'origine — origine — hauteur — classe de densité — type de couvert

F1 (R) (F1) — classe de pente — classe d'âge — année de l'origine — origine — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE
SIGNATURE : [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 6
Unité de gestion: 61
Unité d'aménagement: -1
Unité de sondage: 2*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 08-14
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 309 02*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité:
Division de recensement: 49900*
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1098*
Région écologique: 7a3*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 690 MATAWINIE *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-02 S.E.	31-01 S.O.	31-04 S.E.	31-04 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-05 S.E.	31-16 S.O.	31-13 S.E.	31-13 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-10 S.E.	31-09 S.O.	31-12 S.E.	31-12 S.O.

31 J /16 N.O.